

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Question n° 03

Objet : APPROBATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA CA VAL PARISIS.

L'an deux mille vingt et un

Le 28 juin, à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2021, s'est réuni à Sannois - 95 110 – Palais des Sports Jean-Claude BOUTTIER - 88 rue du Poirier Baron, en séance publique, retransmise en direct via le site internet de la CA Val Parisis, sous la présidence de Yannick BOËDEC.

Etaient présents : Yannick BOËDEC, Président

Xavier MELKI, Xavier HAQUIN, Philippe ROULEAU, Florence PORTELLI, Bernard JAMET, Jean-Christophe POULET, Marie-José BEAULANDE, Pascal SEIGNÉ, Gérard LAMBERT-MOTTE, Sandra BILLET, Jean-Noël CARPENTIER, Michel VALLADE, Philippe AUDEBERT, Bernard TAILLY, vice-Présidents,

Sandrine LE MOING, Philippe BARAT, Benoît BLANCHARD, Daniel PORTIER, Gilles GASSENBACH, Jean AUBIN, Nicole LANASPRE, Jacqueline HUCHIN, Johann ROS, Pierre LE BEL, Monique BAQUIN, Joëlle DUPUY, Marc SCHWEITZER, Evelyne LARGENTON, Marie-Françoise JOLLY, Françoise NORDMANN, Marie-Pierre JEZEQUEL, Marie-Evelyne CHRISTIN, Jean-François DUPLAND, Jean-Michel DETAVERNIER, Laurent GORZA, Nadine PORCHEZ, Maryse MENEY, Henri FERNANDEZ, Nathalie BAUDOIN – CUSSET, Laurence TROUZIER-EVÊQUE, Jean-Charles RAMBOUR, Carole CAUZARD, Etienne LE BÉCHEC, Gilbert AH-YU, Christine MATTEI, Zouina MENNAD, Laetitia BOISSEAU-STAL, Grégoire DUBLINEAU, Fatima MOUSSI, Patrick BOULLÉ, Nathalie CAPBLANC, Stéphane LARTIGUE, Aline ROGER, Eric BOSC, Frédéric PURGAL, Céline BOUVET, Nathalie JOLLY, Miloud GOUAL, Arnaud LARMURIER, Xavier DUBOURG, Youcef KHINACHE, Saliha DAHMANI, Célia JACQUET-LÉGER, Bernard LE DUS, Nicolas PONCHEL, Nicolas KOWBASIUK, Lucie MICCOLI, Darine BOUADIS, Sarah NEROZZI-BANFI, Tom MORISSE, Paul MAUGIS, Conseillers Communautaires,

Etaient absents et représentés :

Marie-Christine CAVECCHI par Xavier MELKI,
Françoise GONZALEZ par Xavier DUBOURG,
Annie TOUSSAINT par Jacqueline HUCHIN,
Didier LEDEUR par Xavier HAQUIN,
Camille CARON par Tom MORISSE,
Sylvia CERIANI par Françoise NORDMANN,
Carole FAIDHERBE par Laetitia BOISSEAU-STAL,
Pascal LAUGARO par Gilbert AH-YU,
Sébastien MEURANT par Sandra BILLET,
Thomas COTTINET par Carole CAUZARD,
Franck GAILLARD par Sandrine LE MOING,
Sabrina FORTUNATO par Sandrine LE MOING,
Cécile RILHAC par Jean-Noël CARPENTIER,
Carole CHESNEAU par Joëlle DUPUY,
Modeste MARQUES par Philippe ROULEAU,

Secrétaire de Séance : Célia JACQUET-LÉGER,

Yannick BOËDEC, Président, ouvre la séance à 18 heures 10

Nombre de membres en exercice : 87
Nombre de présents : 72
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de votants : 87

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et suivants,
Vu la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet ou LOADDT,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Val Parisis,

Considérant qu'aux côtés des villes, la CA Val Parisis joue un rôle majeur en faveur des habitants du territoire, que ce soit en matière de cadre de vie, d'environnement, de développement économique et d'emploi, de tourisme, de transports et de mobilité, de sécurité, de cohésion sociale, d'accès aux équipements de loisirs et bien d'autres domaines encore,
Considérant qu'afin de conforter toutes ces interventions et d'en renforcer la pertinence et l'efficacité, la collectivité a décidé en 2019 de mener une démarche d'élaboration de son projet de territoire pour la décennie 2020-2030,

Considérant que ce document a vocation, à travers un diagnostic partagé du territoire, à déterminer les objectifs à suivre et les actions à mener pour influencer positivement sur les conditions de vie des habitants,

Considérant qu'il doit être le document socle de toutes les politiques sectorielles menées par l'agglomération et la feuille de route des élus et des services,

Considérant que 3 grands axes ont été identifiés :

- Un territoire dynamique au cadre de vie préservé,
- Un territoire sûr et solidaire,
- Une agglomération exemplaire dans ses pratiques et ses actions,

Considérant que pour chacun de ces axes, des orientations stratégiques et des actions ont été déterminées, ainsi que des indicateurs d'évaluation permettant d'en mesurer l'efficacité,
Considérant que ces éléments ont également fait l'objet d'une traduction budgétaire, pour s'assurer de leur réalisme et de leur soutenabilité,

Considérant que ce projet de territoire devra désormais être mis en œuvre tout au long de la période 2021-2030,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement, environnement et tourisme du 7 juin 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2021,

Après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (1 vote Contre, 3 abstentions),**

APPROUVE le projet de territoire 2021-2030 de la CA Val Parisis, ci-annexé,

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré ce jour à Sannois.

Pour extrait conforme,

Par délégation du Président,
Le Directeur général des services,



Guilhem PELLET

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-préfecture d'Argenteuil
- date de sa publication

- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant le Président de la CA Val Parisis, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse du Président de la CA Val Parisis,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »